

Adresse mail :

S3-nice@snepf-su-nice.net
s2-83@snepf-su-nice.net



264 bd de la madeleine 06200 Nice tel : 04 93 86 19 52
<http://www.snepf-su-nice.net/wp>



Déposé le : 13 avril 2018

**Avec le SNEP et la FSU,
une profession rassemblée,
ça change tout !**

L'EPS EN PERTE DE VITESSE, SOYONS PRETS A L'ACTION



Faisons le bilan !!!

Depuis 2016, l'EPS subit des attaques sans précédent. De nouveaux programmes sortent. Ces derniers relèguent les savoirs transmis en EPS au rayon des oubliés. On n'y trouve rien qui nous permette d'orienter véritablement l'enseignement de notre discipline. Les rédacteurs ont simplement voulu nous contraindre, à la va vite, à nous inscrire dans une réforme du collège qui devait faire un « flop » juste derrière.

Conclusion, on se retrouve avec des programmes décalés, désuets et vides de contenu. Dans cette réforme du collège et dans ce nouveau brevet, l'EPS aura perdu des moyens pédagogiques, des postes et surtout une légitimité puisqu'aujourd'hui il est difficile de trouver des collègues qui peuvent affirmer que l'EPS prend autant de place qu'avant dans le cadre du DNB. Qui peut dire aujourd'hui que l'EPS pèse lorsqu'il s'agit de valider le socle commun des compétences dans les conseils de cycle en collège ?

Comme si cela ne suffisait pas, l'EPS est de nouveau attaquée dans le cadre du projet de réforme du BAC. Sa spécificité n'est plus reconnue au travers d'enseignements de détermination ou de complément. Une nouvelle fois, c'est par les examens qu'on cherche à démanteler notre discipline.

Il ne s'agit pas de refaire un cours d'histoire mais il semble que certaines choses se répètent inlassablement !!!

Peut être que nous aussi, nous devrions sérieusement envisager d'appliquer les remèdes d'hier ! Nous devrions peut être aussi nous entêter à défendre inlassablement notre discipline !

Agenda:

- ☑ **Stage GPS**
mai 2018 Toulon
- ☑ **GT baremes:**
14 mai 2018
- ☑ **FPMA le 8 juin**

S O M M A I R E

P 1	<i>Edito: l'eps en perte de vitesse, prêt à l'action !</i>
P 2	<i>HCL et Class excep</i>
P 3	<i>Installations Stage</i>
P 4	<i>Reforme lycée, clg, Mouvement 2018 SYNDICALISATION</i>



**LA QUESTION D'UNE ACTION
NATIONALE SPECIFIQUE EPS
SE POSE AUJOURD'HUI !!!
PREPARONS NOUS !**

Florent PONS

Bulletin trimestriel du SNEP FSU
ISSN 1277 5959
CPAP 0919 S 05075
Imprimé par nos soins
Directeur de la publication:
Florent Pons, Cathy Boissin
264 Bd de la Madeleine 06000 Nice
Fabrication et Rédaction :
Rogerone Phiou
Prix au numéro: 0.20 €

HORS CLASSE : DE NOUVELLES MODALITES POUR PROMOUVOIR

Depuis les circulaires du 19/02/2018, de nouvelles modalités ont été définies pour permettre l'accès à la Hors Classe des agrégés et des professeurs d'EPS. Cette rénovation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan de carrières (PPCR).

Le SNEP-FSU a largement contribué aux discussions avec le ministère en essayant de défendre âprement les mandats qui lui sont confiés.



Nous rappelons que nous défendons l'accès du plus grand nombre aux grades supérieurs des corps dont sont issus les enseignants d'EPS.

C'est dans cette optique que la FSU a réussi à faire inscrire dans les circulaires que la carrière de chaque enseignant a vocation à

se dérouler sur au moins deux des trois grades que comporte le corps.

Pour autant, vos commissaires paritaires vont devoir se montrer vigilants car si l'ancienneté de carrière est largement valorisée dans les barèmes indicatifs donnés par le ministère (jusqu'à 160 pts possibles), l'évaluation de la « valeur professionnelle » prend une place trop discriminante selon nous pour accéder à la promotion de grade. En effet, le barème indicatif permet au recteur de donner quatre avis dont le rapport de points s'échelonne de 95 à 145 points.

Certains d'entre vous ne voient peut être pas le mal qu'il y'a à mettre une dose de mérite dans l'avancement de carrière et cette position est respectable mais au cours de nos dernières publications, nous avons pu montrer certaines limites de la méritocratie.

Le fait par exemple de contingerter lourdement le nombre d'avis « excellent » donnés par le recteur rejette de fait certains collègues pourtant très méritants.

L'évaluation de la valeur professionnelle doit se baser, entre autre, sur les avis que les chefs d'établissements et les IPR vont être amenés à formuler (A consolider, satisfaisant, très satisfaisant). Cette valeur professionnelle doit être appréciée au regard de l'ensemble de la carrière. Nous avons exprimés, lors de la première CAPA Classe Exceptionnelle, nos réserves sur les avis qu'avaient pu formuler bon nombre de chefs d'établissements qui avaient manifestement beaucoup de mal à évaluer la valeur des enseignants sur toute la durée de leur carrière.

Les avis doivent normalement être donnés à partir des résultats du troisième rendez vous de carrière qui a lieu au cours de la deuxième année de l'agent dans le neuvième échelon. L'avis donné à ce moment sera valable pour l'ensemble des autres campagnes d'avancement à la hors classe.

Nous voyons deux problèmes au moins à cela. Comment justifier que l'avis donné pour l'accès à la hors classe ne puisse pas évoluer ? Et quid des collègues qui ne bénéficieront jamais de ce 3^{ème} rendez vous de carrière puisqu'ils ont d'ores et déjà dépassé la période requise ?

Certes la circulaire prévoit un système d'évaluation transitoire pour les collègues qui ne pourront plus rencontrer les IPR et les chefs à l'occasion d'un rendez vous de carrière. Mais nous estimons que de s'appuyer sur les notes arrêtés au 31 aout 2016

présentent plusieurs écueils et en particulier celui de ne pas prendre en compte les collègues dont les inspections datent de trop nombreuses années en arrières. Les systèmes de péréquation ne sont jamais suffisants pour contrecarrer les phénomènes d'aubaine des inspections récentes.

Nous réaffirmons donc que la méritocratie ne doit pas être au centre de l'avancement et nous veillerons à argumenter en faveur de l'ancienneté des collègues et de la proximité des départs en retraite.

Concernant les modalités techniques, chaque collègue promouvable doit être informé via la messagerie IPROF des modalités de vérification et modification des dossiers. Les collègues doivent porter une attention particulière au remplissage de leur C.V sur le serveur.

Florent PONS

Compte rendu de la CAPA des professeurs d'EPS dans le cadre des premières promotions à la classe exceptionnelle du 19/02.

.Sur les 148 collègues promouvables (33 au vivier 1, 130 au vivier 2 dont 18 aux deux viviers) seulement 22 ont été promus soit environ 15% des promouvables. Certes, les contingents vont monter en puissance jusqu'en 2023 pour atteindre 10 % du corps des profs d'EPS mais cela ne suffira pas à ce que tous puissent accéder à la classe exceptionnelle durant leur carrière ; surtout si les des collègues trop jeunes entrent dans le grade. En effet, ces collègues bloqueront pour longtemps le tum-over qui doit s'opérer dans les contingents.

Nous entendons déjà les pourvoyeurs de la méritocratie nous rappeler à l'ordre et nous dire que nous n'avons pas tous la même valeur. Toutes les idées sont respectables, même si nous ne croyons pas que c'est en classant les collègues que le travail sera meilleur.

Pour autant, ce n'est pas encore cette fois-ci que l'on pourra se rassurer en se disant que le mérite sera déterminé avec justice et équité.

En effet, il faut savoir, pour commencer, que tous les collègues méritants ne pourront pas avoir un avis excellent de M. Le Recteur. Normal puisque les avis excellent sont très contingentés, au même titre que les avis très satisfaisant.

D'autre part, inutile de revenir sur ce qui est dit plus haut mais les quotas de promotion sont très restreints.

Certes l'administration nous a donné quelques critères qui ont pu présider à l'attribution des avis et des classements (équilibre hommes/femmes, équilibre collègues du supérieur/ collègues du secondaire, un peu l'âge des collègues...) mais ...

Nous vous rappelons qu'il y aura, cette année, une deuxième campagne de promotions à la classe exceptionnelle au titre de l'année 2018-2019. Le dépôt des candidatures pour l'accès au vivier 1: jusqu'au 25 avril 18 heures.

Les éléments de modification (sous réserve de la parution sont les suivants):

* **éducation prioritaire** : les demi-services (supérieur ou égal à 50 %) seront comptés pour une année pleine ;

+ **établissements RAR et RRS bien pris en compte si classés au titre de l'arrêté du 10 mai 2017 (en clair : les établissements qui étaient ZEP/ZUS/ECLAIR... et ont été classés RAR ou RRS entre-temps sont bien pris en compte. Les établissements qui étaient uniquement RAR ou RRS ne sont pas pris en compte).**

* **enseignement supérieur** : ajout pour les CPGE des établissements privés sous contrat

* **formateurs académiques** : année prise en compte quelle que soit la quotité de service effectuée dans l'année.

Sur les avis (V1 et V2) : les avis "excellents" restent contingentés, mais les avis "très satisfaisant" sont décontingentés.

ET SI ON PARLAIT INSTALLATIONS !!!

Par Djé Permingeat



Notre quotidien ?

Presque dans certaines installations que nous fréquentons !!

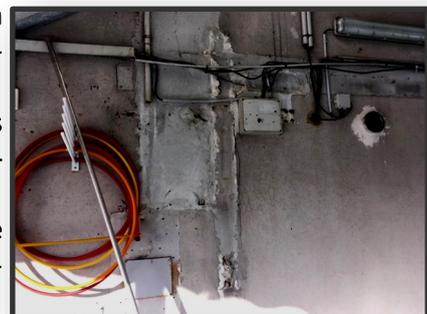
Sous l'impulsion du SNEP-FSU, dans le cadre du comité hygiène sécurité et conditions de travail académique (CHSCTA), un groupe de travail sur les troubles musculo-squelettiques a été mis en place qui a débouché sur la formalisation de préconisations validées et intégrées dans le plan académique de prévention.

L'une d'elles concerne le renforcement des liens entre les collectivités territoriales et académiques pour l'amélioration des installations existantes ou nouvelles.

Afin de préparer ces futures rencontres, le SNEP met en place une « commission installations » qui a pour but dans un premier temps de faire un état des lieux représentatifs des réelles conditions de travail dans notre académie.

Pour cela nous voulons créer une banque d'images provenant de vos installations, soit en faisant appel à certains d'entre vous, soit en recevant directement vos photos.

Si vous êtes intéressés par cette démarche, si vous voulez nous faire part d'une situation parlante, n'hésitez pas à nous contacter en nous envoyant texte ou photos sur Installations.snep@gmail.com



" STAGE GPS, UN STAGE POUR S'ORIENTER",

Nous vous proposons de participer au " Stage GPS, un stage pour s'orienter", qui se tiendra les jeudi 24 et vendredi 25 mai 2018 à Toulon.

Les prochaines vacances scolaires étant le vendredi 18 avril, nous vous incitons à vous inscrire le plus tôt possible, avant le **jeudi 17 avril**, afin de pouvoir respecter le délai réglementaire d'un mois.

Et nous vous demandons également de bien penser à nous envoyer **votre coupon réponse**, ci-joint; inscription Snep au stage syndical par mail à l'adresse s2-83@snepfsu.net et de doubler avec le mail de Djé (djepermingeat@hotmail.com) ou de Christophe (jearobc31@gmail.com) avant **le dimanche 15 avril**,

Christophe Mendoze, Djé Permingeat



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

STAGES SYNDICAUX
INFOS & INSCRIPTION

CE CONGE EST DE DROIT

- ✓ Il ne peut pas être complétable au même titre que les autorisations d'absence.
- ✓ **MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE** (page 2 ci-dessous)
Demande à envoyer au Recteur (ou au directeur de service) PAR VOIE HIERARCHIQUE
- ✓ Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable et doit transmettre votre demande au Recteur (veillez à ce qu'il le fasse).
- ✓ Respectez les délais : demande faite au recteur au plus tard 1 mois avant le stage.

DATE LIMITE POUR CE STAGE : (1) _____
"A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé" (Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984)
Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.

- ✓ N'OUBLIEZ PAS L'INSCRIPTION AU S.N.E.P. local le plus rapidement possible : des stages ont été annulés vu le nombre insuffisant de participants alors que des collègues avaient omis de s'inscrire au S.N.E.P. local ! (Talon ci-dessous).
 - ✓ Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.
- (1) SI VOUS ÊTES HORS DÉLAIS, PAS D'AUTOCENSURE, faite tout de même la démarche. Dans ce cas, envoyez en plus de la voie hiérarchique une copie de votre demande de congé directement au rectorat avec la mention : "copie transmise directement vu l'urgence, original suit par voie hiérarchique". Faites de même si vous pensez que votre chef d'établissement risque de faire "trainer" la transmission.



INSCRIPTION SNEP AU STAGE SYNDICAL -

Date(s) :	Lieu :	Thème :	Heure début stage :
Nom :	Prénom :		
Etablissement :			
Adresse pers. :			
Mél :			
INSCRIPTION A RENVoyer A : (à l'organisateur local du stage)			

Un stage pour s'orienter,

Se repérer, comme avec l'aide d'un GPS !

Notre métier d'enseignant d'EPS se trouve dans un système sous tension, qui devient complexe à appréhender, à transformer !

Où va l'EPS ?... PPCR, contenus EPS, réforme du collège

Les changements sur le cœur du métier vous interpellent ?

Vous voulez mieux comprendre...

Vous voulez débattre sur ces questions...

Vous voulez vous forger votre propre opinion...

Ce stage est fait pour VOUS !

Déchiffrer les systèmes, les enjeux :

Les réformes de l'état

De notre carrière à la fonction publique

De la DHG à nos conditions de travail et de mutation

Le nouveau management public (nouveau poids de la hiérarchie locale)

Enseignant, Concepteur ou applicateur...

Rôle du syndicalisme au quotidien ...



Se faire sa propre opinion : pas de « prêt à penser syndical » !

Ce stage permet de discuter de ce qui se passe au-delà de notre discipline, au-delà de nos établissements, de retrouver ensemble le sens de la lutte syndicale et de débattre de ces formes ... POUR ETRE, dans l'école publique, UN ACTEUR AVISÉ

C'est ça le STAGE G.P.S ! Alors « Ignorer » ?... ou ...

« SAVOIR » pour « POUVOIR » !

Date : 24 et 25/05 /2018

Horaire : 9H00 – 16h30

Lieu : Collège Maurice Genevoix Boulevard des Armaris TOULON

LYCEE, UNE NOUVELLE ATTAQUE EN REGLE

La réforme du Bac interroge, malgré une propagande ministérielle qui arrive déjà dans les lycées alors même qu'aucune publication ne soit parue au Journal Officiel!



Ces propositions autour d'une nouvelle épreuve du bac, vont désorganiser durablement le lycée pour le rendre encore plus inégalitaire. On notera que les lycées professionnels, sont de facto écartés dans leur projet de refonte, ce qui nous amène à craindre le pire pour ces élèves et cette voie de réussite !

Cette réforme faite dans la précipitation, portée par une logique budgétaire, destinée à supprimer des postes, est caractérisée par l'annonce totalement arbitraire du Président Macron de réduire à 4 le nombre d'épreuves terminales. Cette réforme dénature le baccalauréat dans sa fonction de premier diplôme universitaire en le rendant plus local, avec des disparités entre les enseignements, les établissements et les territoires. Pas besoin d'épreuves nationales qui coûtent cher : Non, « ces examens standardisés ont des effets positifs sur les apprentissages des élèves et surtout diminuent significativement les inégalités sociales à l'école ». (N. Mons).

Nous refusons la généralisation à hauteur de 40% du contrôle continu, qui diminue d'autant le caractère national du Bac (nous en avons une illustration avec le nouveau DNB). Il tente à dénaturer voire à marginaliser certaines disciplines dans leur contenu d'enseignement comme dans leur modalité d'évaluation. Loin de réduire la pression évaluative, le contrôle continu et les épreuves anticipées vont mettre les élèves en situation d'évaluation permanente.

Concernant l'EPS, Nous savons déjà que le poids de notre discipline va fortement baisser dans la certification. D'autre part, cette nouvelle organisation supprime des enseignements d'exploration et de complément qui offraient aux élèves l'occasion d'un véritable approfondissement en EPS. A cette heure (4 avril 2018), rien n'est prévu pour les remplacer. Inacceptable de supprimer purement et simplement, dans le cadre d'une mauvaise réforme, autant de travail accumulé durant ces 20 dernières années. Pourtant, un terrain d'entente fort existait sur cette proposition avec l'Inspection Générale EPS. C'est ce qui a abouti en 2000 et 2001 à la création de l'enseignement de détermination en seconde et de l'enseignement complémentaire en 1ère et Terminale et intitulé depuis 2012 option d'exploration en seconde et de complément en première et terminale.

Sur le territoire, plus d'une centaine d'établissements sont impactés. C'est aussi à court terme la suppression d'une centaine de postes dans la discipline. Enfin, alors que toutes les autres disciplines du lycée disposeront d'un enseignement « lourd » de spécialité, l'EPS est la seule exclue du dispositif C'est, après la dissolution de l'EPS dans le DNB, une nouvelle attaque frontale contre la discipline, interdite d'approfondissement, privant volontairement de nombreux jeunes de voies originales de réussite leur permettant de s'engager très souvent avec succès dans le supérieur dont la filière STAPS. Il est temps qu'une journée action spécifique EPS voit le jour ! Soyons prêts à nous mobiliser massivement !

Colas Mouton

LSUN, le troisième trimestre arrive et la mascarade va reprendre...

Le positionnement des élèves par rapport aux compétences dans le LSUN est chronophage pour les enseignants, illisible pour les parents et les élèves et méprise les acquisitions réalisées dans les disciplines.

Si le rapport de forces le permet localement, nous invitons les équipes à refuser de le renseigner. A défaut, nous les invitons à tout valider et rendre ainsi le LSUN inopérant. Le SNEP-FSU demande le retrait du LSUN dans sa forme actuelle et exige sa remise à plat. Le Conseil Délibératif National appelle les équipes à contester cet outil dans les conseils d'administration et les conseils de classe avec les collègues des autres disciplines et les parents d'élèves. A cette fin, la « motion LSUN » (sur le site) est à réactiver pour les conseils de classes et les conseils d'administration à venir.



Le Mouvement inter 2018, ... et maintenant l'intra

Par Phiou Roggerone

Bilan du mouvement inter 2018

26 collègues arrivent (dont 2 en réintégration) dans notre académie.

41 la quittent dont 26 stagiaires en 1ere affectation

BARRE d'ENTREE dans l'académie de NICE: 733 points



Les CTSD statuant sur la création et la suppression des postes se sont tenus le 14 mars (var) et 15 mars (am) 2018.

Pour le var, la projection est de 5 créations et 4 suppressions en collèges. Ces suppressions seront des Mesures de cartes scolaires.

Pour les AM, 3 suppressions pour 5 créations. Il n'y a aucune suppressions et créations en lycée. 1 création en L.P

ET MAINTENANT L'INTRA...Quoi de neuf...

Nos deux Réunions du 26 mars iont regroupés 26 collègues demandeurs de mutations et en questions-réponses

- ☑ Comme là l'inter, il y aura considération Bonification au titre de l'autorité parentale conjointe (voir circulaire)
- ☑ - Une vingtaine de postes sont bloqués pour stagiaires.
- ☑ - la liste des postes sur SIAM est incomplète.
- ☑ - Le GT vœux et baremes aura lieu le 14 mai 2018
- ☑ - la FPMA le 8 juin 2018

SE SYNDIQUER ... encore...tjs en 2018

[http://www.snepfsu-nice.net/viesynd/Fiche SYN/](http://www.snepfsu-nice.net/viesynd/Fiche_SYN/)